

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : **21 février 2018**
Date d'affichage : **21 février 2018****SEANCE DU 28 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de février, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la Maison du peuple de Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Gilles GOUYARD (suppléant de Gisèle BOISSIER), Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), Jean-Claude PAPUT, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), Laurent PLANCHE (suppléant de Gilles BOURDIER), Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à André DEMAY
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS
Jean-Marie GRENET a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Roland LAPLACE a donné pouvoir à Colette JOURDAN
David MOURNET a donné pouvoir à Robert IMBAUD

Absents représentés :

Gisèle BOISSIER
Gilles BOURDIER
Éric GOLD
Jean-Claude MOLINIER
François-Xavier PERRAUD

Absents :

Roland GENESTIER
Pierre LYAN

Secrétaire de séance : M^{me} Colette JOURDAN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2018-26 : GUIDE DU ROUTARD 2019

Rapporteur : Bernard FERRIERE

Le pays Vichy-Auvergne a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt ouvert par les éditions Hachette pour réaliser un guide du routard à son échelle. Il a été retenu et travaillera durant l'année 2018 avec les EPCI, les offices de tourisme et le Routard pour préparer l'édition qui paraîtra au printemps 2019.

L'opération, au-delà de la promotion touristique, sera économiquement rentable à l'échelle du pays lorsque 5 714 exemplaires (sur 15 000) seront vendus. Sur notre territoire, le seuil de rentabilité se situe à 762 exemplaires vendus. Pour atteindre ce seuil de rentabilité, il sera nécessaire de vendre des espaces publicitaires à des annonceurs. Le tableau ci-dessous reprend le montage financier de l'opération.

	Exemplaires	dont gratuits	Prix de revient 3,46 € TTC	Recettes publicitaires ventilées	Rachat 2 € à OTI	Seuil pour opération blanche
Vichy communauté	8 000	533	27 680,00 €	12 800,00 €	14 933,33 €	3 048
Plaine Limagne	2 000	133	6 920,00 €	3 200,00 €	3 734,00 €	762
Pays de Lapalisse	1 000	67	3 460,00 €	1 600,00 €	1 866,00 €	381
St-Pourçain Soutle Limagne	2 000	133	6 920,00 €	3 200,00 €	3 734,00 €	762
Ent. Allier, Besore et Loire	2 000	133	6 920,00 €	3 200,00 €	3 734,00 €	762
TOTAL	15 000	999	51 900,00 €	24 000,00 €	28 001,33 €	5 715

→ Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de désigner l'OTI de Vichy comme coordinateur technique de l'opération,
- de participer aux réunions techniques qui seront prévues pour le contenu du Guide,
- de rechercher un ou plusieurs annonceurs sur notre territoire,
- de participer financièrement à hauteur de 2 000 exemplaires à 2 € par exemplaire, déduction faite des 133 exemplaires gratuits, soit la somme 3 734 €,
- d'autoriser le président à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 27/03/2018
Le Président,

